



NendazPanorama

N° 144 — décembre 2025

CONVOCATION À L'ASSEMBLÉE BOURGEOISIALE

L'Assemblée bourgeoisiale de Nendaz est convoquée pour le **mercredi 17 décembre 2025 à 19 h 45** à la salle de gymnastique du cycle d'orientation, à Basse-Nendaz.

CONVOCATION À L'ASSEMBLÉE PRIMAIRE

L'Assemblée primaire de Nendaz est convoquée pour le **mercredi 17 décembre 2025 à 20 h** à la salle de gymnastique du cycle d'orientation, à Basse-Nendaz.

2

Le dossier

Assemblée bourgeoisiale et primaire

28

L'interview

Les secrets de Haute-Nendaz

30

La Municipalité

Les décisions du Conseil communal

33

L'agenda

De décembre à avril

35

Info pratique

Mémento

Convocations

CONVOCATION

À L'ASSEMBLÉE BOURGEOISIALE

L'Assemblée bourgeoisiale de Nendaz est convoquée pour le mercredi 17 décembre 2025 à 19 h 45 à la salle de gymnastique du cycle d'orientation, à Basse-Nendaz

L'ordre du jour est le suivant :

- 1 Nomination des scrutateurs
- 2 Approbation du protocole de la séance du 10 juin 2025
- 3 Approbation de la convention entre la Bourgeoisie de Nendaz et la société Nendaz-Veysonnaz Remontées Mécaniques SA concernant la location d'une surface bourgeoisiale au lieu-dit La Péroua
- 4 Présentation du plan financier 2026-2029 de la Bourgeoisie
- 5 Approbation du budget 2026 de la Bourgeoisie
- 6 Demandes d'agrégation à la Bourgeoisie de Nendaz par:
 - Madame et Monsieur Ghislaine et Bruno Amacker
 - Madame Gaëlle Perrier
 - Monsieur Matthieu Pernet
- 7 Divers

Conformément aux dispositions légales, l'ensemble des documents en relation avec l'ordre du jour ci-dessus peuvent être consultés dans leur intégralité, les jours ouvrables, par les bourgeois dès ce jour et jusqu'à celui de l'Assemblée au secrétariat communal, à Basse-Nendaz, les lundis, mardis, jeudis et vendredis de 8 h à 12 h ainsi que les mercredis de 14 h à 17 h.

Ils sont par ailleurs publiés sur le site internet de la Commune : www.nendaz.org.

La version papier complète du budget peut être obtenue, soit au secrétariat communal, soit par voie postale. Il suffit d'en demander préalablement un exemplaire par téléphone au 027 289 56 20.

CONVOCATION

À L'ASSEMBLÉE PRIMAIRE

L'Assemblée primaire de Nendaz est convoquée pour le mercredi 17 décembre 2025 à 20 h à la salle de gymnastique du cycle d'orientation, à Basse-Nendaz.

L'ordre du jour est le suivant :

- 1 Nomination des scrutateurs
- 2 Approbation du protocole de la séance du 10 juin 2025
- 3 Projet d'extension de l'école d'Aproz, demande d'un crédit d'engagement et de l'emprunt y relatif
- 4 Présentation du plan financier 2026-2029 de la Commune
- 5 Approbation des décisions fiscales 2026
- 6 Approbation du budget 2026 de la Commune
- 7 Divers

Conformément aux dispositions légales, l'ensemble des documents en relation avec l'ordre du jour ci-dessus peuvent être consultés dans leur intégralité par les citoyens dès ce jour et jusqu'à celui de l'Assemblée primaire au secrétariat communal, à Basse-Nendaz, les lundis, mardis, jeudis et vendredis de 8 h à 12 h ainsi que les mercredis de 14 h à 17 h.

Ils sont par ailleurs publiés sur le site internet de la Commune : www.nendaz.org.

La version papier complète du budget peut être obtenue, soit au secrétariat communal, soit par voie postale. Il suffit d'en demander préalablement un exemplaire par téléphone au 027 289 56 20.

Protocole de l'Assemblée bourgeoisale du 10 juin 2025

Il est 19 h 45 lorsque le Président Frédéric Fragnière ouvre la séance en souhaitant la bienvenue aux 35 bourgeoises et bourgeois présents ainsi qu'à Freddy Mettraux et Samuel Abbet, représentant la Fiduciaire des Alpes Vétroz SA.

L'Assemblée bourgeoisale a été convoquée par affichage aux piliers publics et par publication sur le site internet de la Commune. Son ordre du jour retient les points suivants :

- 1 Nomination des scrutateurs
- 2 Approbation du protocole de la séance du 30 janvier 2025
- 3 Comptes 2024 de la Bourgeoisie
- 4 Rapport de l'organe de révision
- 5 Approbation des comptes 2024 de la Bourgeoisie
- 6 Divers

L'ordre du jour ne suscite aucune remarque. Le Président le considère donc comme approuvé. Il déclare l'Assemblée ouverte et légalement convoquée.

POINT 1 — NOMINATION DES SCRUTATEURS

Le Président Frédéric Fragnière propose de désigner M^{mes} les Conseillères Patricia Conti Delaloye et Gaëlle Per-

rier pour officier en qualité de scrutatrices lors des votes sur les objets prévus à l'ordre du jour. Cette proposition est validée par l'Assemblée.

POINT 2 — APPROBATION DU PROTOCOLE DE LA SÉANCE DU 30 JANVIER 2025

Le protocole de la séance du 30 janvier 2025 a été distribué à tous les ménages de la Commune avec le Nendaz Panorama n° 142 de juin 2025. La lecture n'est pas demandée. Soumis au vote, le protocole de la dernière séance est approuvé à l'unanimité des bourgeoises et des bourgeois présents.

POINT 3 — COMPTES 2024 DE LA BOURGEOISIE

Les comptes 2024 de la Bourgeoisie ont été imprimés et une version résumée distribuée à tous les ménages de la Commune. Le Président Frédéric Fragnière informe que les comptes en question ont été examinés et approuvés par le Conseil bourgeoisial lors de sa séance le 7 mai 2025.

Le Président présente et commente les principales caractéristiques des comptes 2024 de la Bourgeoisie qui se résumant comme suit :

APERÇU DU COMPTE DE RÉSULTATS ET INVESTISSEMENTS

COMPTE DE RÉSULTATS

Résultat avant amortissements comptables		Compte 2023	Budget 2024	Compte 2024
Charges financières	– CHF	783 032.64	798 750.00	744 002.17
Revenus financiers	+ CHF	842 038.63	871 600.00	827 557.35
Marge d'autofinancement (négative)	= CHF	-	-	-
Marge d'autofinancement	= CHF	59 005.99	72 850.00	83 555.18

Résultat après amortissements comptables

Marge d'autofinancement (négative)	– CHF	-	-	-
Marge d'autofinancement	+ CHF	59 005.99	72 850.00	83 555.18
Amortissements planifiés	– CHF	23 190.10	22 600.00	25 136.90
Attributions aux fonds et financements spéciaux	– CHF	-	-	-
Prélèvements sur les fonds et financements spéciaux	+ CHF	-	-	-
Réévaluations des prêts du PA	– CHF	-	-	-
Réévaluations des participations du PA	– CHF	-	-	-
Attributions au capital propre	– CHF	-	-	-
Réévaluations PA	+ CHF	-	-	-
Prélèvements sur le capital propre	+ CHF	-	-	-
Excédent de charges	= CHF	-	-	-
Excédent de revenus	= CHF	35 815.89	50 250.00	58 418.28

COMPTE DES INVESTISSEMENTS

Dépenses	+ CHF	60 000.00	83 000.00	151 591.20
Recettes	- CHF	40 000.00	64 000.00	110 310.70
Investissements nets	= CHF	20 000.00	19 000.00	41 280.50
Investissements nets (négatifs)	= CHF	-	-	-

FINANCEMENT

Marge d'autofinancement (négative)	- CHF	-	-	-
Marge d'autofinancement	+ CHF	59 005.99	72 850.00	83 555.18
Investissements nets	- CHF	20 000.00	19 000.00	41 280.50
Investissements nets (négatifs)	+ CHF	-	-	-
Insuffisance de financement	= CHF	-	-	-
Excédent de financement	= CHF	39 005.99	53 850.00	42 274.68

Le Président revient aussi sur le travail effectué par la commission bourgeoisiale quant à la valorisation des terrains de la Bourgeoisie. Ce travail continue.

Au terme de la présentation, aucune question n'est formulée. Le Président donne la parole à M. Samuel Abbet représentant l'organe de révision.

POINT 3 — RAPPORT DE L'ORGANE DE RÉVISION

Monsieur Samuel Abbet procède à la lecture des conclusions du rapport de contrôle simplifié du 12 mai 2025, rédigées comme suit :

« Selon notre appréciation, les comptes annuels pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2024 sont conformes aux prescriptions légales (LCo et OGFFCo) et aux règlements y relatifs.

Nous attestons que nous remplissons les exigences légales de qualification et d'indépendance conformément aux prescriptions de l'art. 83 de la LCo, des art. 72 et 73 de l'OGFFCo et qu'il n'existe aucun fait incompatible avec notre indépendance.

Dans le cadre de notre audit, nous relevons en outre que :

- l'évaluation des participations et des autres éléments du patrimoine financier est appropriée ;
- le niveau des amortissements comptables est conforme aux directives adoptées dès l'année 2022 ;
- le patrimoine net de la Bourgeoisie a diminué par rapport à l'année précédente ;
- l'équilibre financier à terme paraît assuré ;
- selon notre appréciation, la Bourgeoisie est en mesure de faire face à ses engagements ;
- l'entretien final avec le Conseil bourgeoisial a eu lieu le 21 mai 2025. »

M. Abbet recommande d'approuver les comptes annuels 2024 de la Bourgeoisie présentant un excédent de revenus de 58 418.28 francs et une fortune de 1 445 759.32 francs.

Le rapport de l'organe de contrôle n'appelle aucune question. Les comptes 2024 de la Bourgeoisie peuvent être soumis au vote.

POINT 4 — APPROBATION DES COMPTES 2024 DE LA BOURGEOISIE

Le Président Frédéric Fragnière soumet au vote des bourgeois et bourgeoises l'approbation des comptes 2024 de la Bourgeoisie. Ces derniers sont acceptés à l'unanimité des bourgeois présents.

POINT 5 — DIVERS

Aucune question n'émane des bourgeois et bourgeoises présents dans l'Assemblée.

La parole n'est plus demandée, la séance est levée à 19 h 55.

LE PRÉSIDENT

Frédéric Fragnière

LE SECRÉTAIRE

Philippe Charbonnet

Budget 2026 de la Bourgeoisie

Mesdames, Messieurs,

Conformément à l'article 7 al.1 de la loi sur les communes du 5 février 2004, le Conseil communal et bourgeoisial a l'honneur de soumettre à votre approbation le budget 2026 de la Bourgeoisie de Nendaz. Ce budget a été adopté par le Conseil communal et bourgeoisial lors de sa séance du 12 novembre 2025.

RÉSUMÉ

Le compte de résultats présente avant amortissements un total de charges de 816 750 francs, un total de revenus de 1 011 450 francs et dégage une marge d'autofinancement de 194 700 francs. À la suite de l'enregistrement de 23 000 francs d'amortissements, le budget 2026 clôture avec un excédent de revenus de 171 700 francs.

Sur le plan des revenus, une part importante des ressources émane des subventions cantonales à l'exploitation. De ce fait, un montant de 490 000 francs est inscrit au budget 2026. Il est supérieur de 18% à celui figurant au budget de l'année précédente. Cette situation s'explique par une position prudente prise lors du budget 2025 en relation avec les discussions non encore finalisées à l'époque sur la nouvelle convention de répartition des tâches entre les triages forestiers et le service des forêts, de la nature et du paysage du Canton du Valais.

Les revenus de la vente de bois ont été budgétisés à 241 000 francs, une somme également supérieure au budget 2025.

La contribution communale générale est, elle, maintenue à 65 000 francs pour 2026 afin de soutenir les tâches de la Bourgeoisie.

En comparaison avec les comptes 2024, le budget d'exploitation fait ressortir une variation des charges, avant amortissements, de +9.77% ainsi qu'une augmentation des revenus de 22.22%. Ces variations sont dues à une augmentation des charges d'entretien des forêts couplée à de nouvelles locations de biens bourgeoisiaux dont une location rétroactive sur 5 ans pour un montant total de 50 000 francs pour l'une d'entre elles.

Le compte d'investissement enregistre 15 000 francs d'investissements nets. Ces dépenses correspondent à un budget prévu pour l'achat régulier de terrains.

En comparaison, des investissements nets de 41 280.50 francs avaient été réalisés en 2024 en relation avec la réfection de la route forestière du Bourlâ ainsi que pour des travaux de remise en état à la suite des intempéries dans le secteur entre Plan Désert et Verrey. Le budget 2026 laisse apparaître un excédent de financement de 179 700 francs.

Sur le plan des engagements financiers, l'évolution suivante est prévue :

ENGAGEMENTS FINANCIERS

RÉSULTAT

Prévision du compte des investissements

	Compte 2024	Budget 2025	Budget 2026
Total des dépenses	151 591	20 000	15 000
Total des recettes	110 311	-	-
Investissements nets	41 280	20 000	15 000

Financement des investissements

Report des investissements nets	41 280	20 000	15 000
Marge d'autofinancement	83 555	59 850	194 700
Excédent (+) découvert (-) de financement	42 275	39 850	179 700

Modification de la fortune/découvert

Excédent revenus (+) charges (-)	58 418	34 850	171 700
Excédent /Découvert du bilan	1 445 759	1 480 609	1 652 309

Modification des engagements

Variation capitaux de tiers	-42 275	-39 850	-179 700
Capitaux de tiers	794 894	755 044	575 344

La fortune de 1 445 759 francs au 31.12.2024 devrait, quant à elle, atteindre 1 652 309 francs à fin 2026.

Au vu des explications données dans cette édition du Nendaz Panorama et du dossier complet à consulter sur le site www.nendaz.org ou à obtenir auprès du secrétariat communal, l'Exécutif communal et bourgeoisial vous propose d'approuver le budget 2026 de la Bourgeoisie.

CONSEIL COMMUNAL ET BOURGEOISIAL

LE PRÉSIDENT

Frédéric Fragnière

LE SECRÉTAIRE

Philippe Charbonnet

APERÇU DU COMPTE DE RÉSULTATS ET INVESTISSEMENTS

COMPTE DE RÉSULTATS

Résultat avant amortissements comptables		Compte 2024	Budget 2025	Budget 2026
Charges financières	– CHF	744 002.17	726 750.00	816 750.00
Revenus financiers	+ CHF	827 557.35	786 600.00	1 011 450.00
Marge d'autofinancement (négative)	= CHF	-	-	-
Marge d'autofinancement	= CHF	83 555.18	59 850.00	194 700.00

Résultat après amortissements comptables

Marge d'autofinancement (négative)	– CHF	-	-	-
Marge d'autofinancement	+ CHF	83 555.18	59 850.00	194 700.00
Amortissements planifiés	– CHF	25 136.90	25 000.00	23 000.00
Attributions aux fonds et financements spéciaux	– CHF	-	-	-
Prélèvements sur les fonds et financements spéciaux	+ CHF	-	-	-
Réévaluations des prêts du PA	– CHF	-	-	-
Réévaluations des participations du PA	– CHF	-	-	-
Attributions au capital propre	– CHF	-	-	-
Réévaluations PA	+ CHF	-	-	-
Prélèvements sur le capital propre	+ CHF	-	-	-
Excédent de charges	= CHF	-	-	-
Excédent de revenus	= CHF	58 418.28	34 850.00	171 700.00

COMPTE DES INVESTISSEMENTS

Dépenses	+ CHF	151 591.20	20 000.00	15 000.00
Recettes	– CHF	110 310.70	-	-
Investissements nets	= CHF	41 280.50	20 000.00	15 000.00
Investissements nets (négatifs)	= CHF	-	-	-

FINANCEMENT

Marge d'autofinancement (négative)	– CHF	-	-	-
Marge d'autofinancement	+ CHF	83 555.18	59 850.00	194 700.00
Investissements nets	– CHF	41 280.50	20 000.00	15 000.00
Investissements nets (négatifs)	+ CHF	-	-	-
Insuffisance de financement	= CHF	-	-	-
Excédent de financement	= CHF	42 274.68	39 850.00	179 700.00

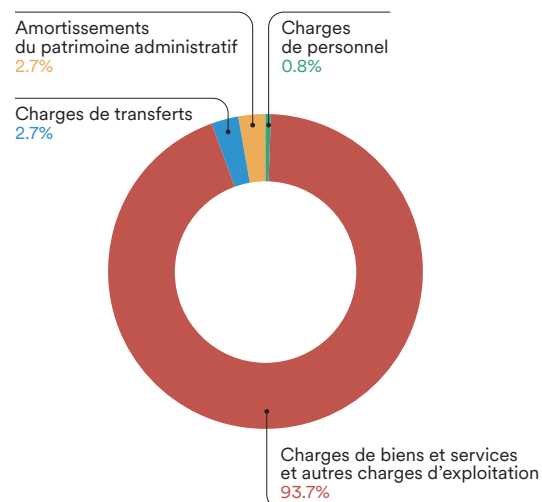
COMPTES DE RÉSULTATS ÉCHELONNÉS

Charges d'exploitation		Compte 2024	Budget 2025	Budget 2026
30 Charges de personnel	CHF	3 167.65	7 000.00	7 000.00
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	CHF	726 524.52	701 750.00	786 750.00
33 Amortissements du patrimoine administratif	CHF	25 136.90	25 000.00	23 000.00
35 Attributions aux fonds et financements spéciaux	CHF	-	-	-
36 Charges de transferts	CHF	14 310.00	18 000.00	23 000.00
37 Subventions redistribuées	CHF	-	-	-
Total des charges d'exploitation	CHF	769 139.07	751 750.00	839 750.00
Revenus d'exploitation				
41 Patentes et concessions	CHF	-	-	-
42 Taxes	CHF	187 575.75	222 500.00	247 500.00
43 Revenus divers	CHF	-	-	-
45 Prélèvements sur les fonds et financements spéciaux	CHF	-	-	-
46 Revenus de transferts	CHF	513 517.88	480 000.00	555 000.00
47 Subventions à redistribuer	CHF	-	-	-
Total des revenus d'exploitation	CHF	701 093.63	702 500.00	802 500.00
R1 Résultat provenant de l'activité d'exploitation		-68 045.44	-49 250.00	-37 250.00
34 Charges financières	CHF	-	-	-
44 Revenus financiers	CHF	126 463.72	84 100.00	208 950.00
R2 Résultat provenant de l'activité de financement	CHF	126 463.72	84 100.00	208 950.00
O1 Résultat provenant de l'activité opérationnelle (R1 + R2)		58 418.28	34 850.00	171 700.00
38 Charges extraordinaires	CHF	-	-	-
48 Revenus extraordinaires	CHF	-	-	-
E1 Résultat provenant de l'activité extraordinaire	CHF	-	-	-
Résultat total du compte de résultats (O1 + E1)	CHF	58 418.28	34 850.00	171 700.00

COMPTES DE RÉSULTATS SELON LES NATURES

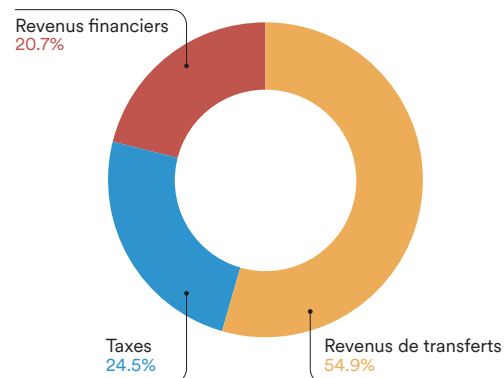
CHARGES

		milliers
30 Charges de personnel	0.8%	7 000
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	93.7%	786 750
33 Amortissements du patrimoine administratif	2.7%	23 000
34 Charges financières	0.0%	0
35 Attributions aux fonds et financements spéciaux	0.0%	0
36 Charges de transferts	2.7%	23 000
37 Subventions redistribuées	0.0%	0
38 Charges extraordinaires	0.0%	0
39 Imputations internes	0.0%	0
Total		839 750



REVENUS

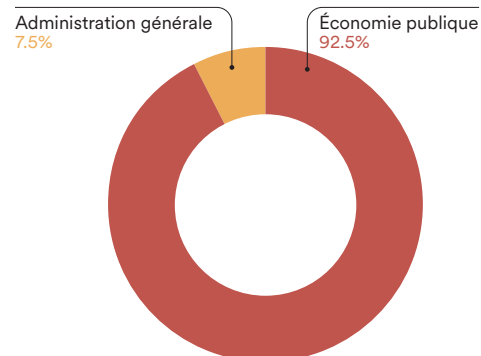
		milliers
41 Patentes et concessions	0.0%	0
42 Taxes	24.5%	247 500
43 Revenus divers	0.0%	0
44 Revenus financiers	20.7%	208 950
45 Prélèvements sur les fonds et financements spéciaux	0.0%	0
46 Revenus de transferts	54.9%	555 000
47 Subventions à redistribuer	0.0%	0
48 Revenus extraordinaires	0.0%	0
49 Imputations internes	0.0%	0
Total		1 011 450



COMPTES DE RÉSULTATS SELON LES TÂCHES

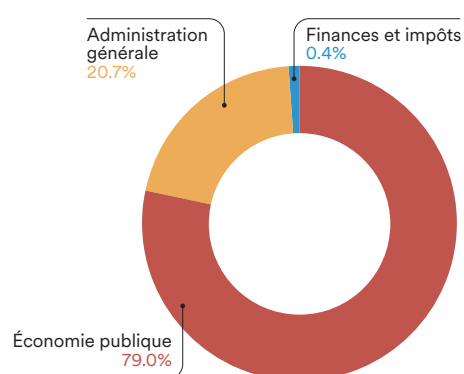
CHARGES

		milliers
0	Administration générale	7.5%
8	Économie publique	92.5%
9	Finances et impôts	0.0%
	Total	839 750



REVENUS

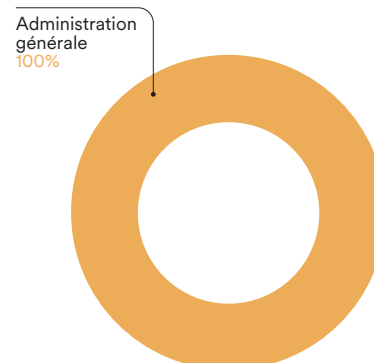
		milliers
0	Administration générale	20.7%
8	Économie publique	79.0%
9	Finances et impôts	0.4%
	Total	1 011 450



COMPTES D'INVESTISSEMENTS SELON LES TÂCHES

DÉPENSES

		milliers
0	Administration générale	100.0%
8	Économie publique	0.0%
9	Finances et impôts	0.0%
	Total	15 000



RECETTES

		milliers
0	Administration générale	0.0%
8	Économie publique	0.0%
9	Finances et impôts	0.0%
	Total	0

PLAN FINANCIER**RÉSULTAT****Prévisions du compte de résultats**

	Compte 2024	Budget 2025	Budget 2026	Plan financier 2027	Plan financier 2028	Plan financier 2029
Total des charges financières	744 002	726 750	816 750	820 000	830 500	840 500
Total des revenus financiers	827 557	786 600	1 011 450	953 900	955 850	959 800
Marge d'autofinancement	83 555	59 850	194 700	133 900	125 350	119 300
Amortissements planifiés	25 137	25 000	23 000	25 000	25 000	25 000
Attributions aux fonds et financements spéciaux	-	-	-	-	-	-
Dont fonds et financements spéciaux capital propre	-	-	-	-	-	-
Prélèvements sur les fonds et financements spéciaux	-	-	-	-	-	-
Dont fonds et financements spéciaux capital propre	-	-	-	-	-	-
Réévaluations des prêts du PA	-	-	-	-	-	-
Réévaluations des participations du PA	-	-	-	-	-	-
Attributions au capital propre	-	-	-	-	-	-
Réévaluations PA	-	-	-	-	-	-
Prélèvements sur le capital propre	-	-	-	-	-	-
Excédent revenus (+) charges (-)	58 418	34 850	171 700	108 900	100 350	94 300

Prévisions du compte des investissements

Total des dépenses	151 591	20 000	15 000	100 000	100 000	100 000
Total des recettes	110 311	-	-	80 000	80 000	80 000
Investissements nets	41 281	20 000	15 000	20 000	20 000	20 000

Financement des investissements

Report des investissements nets	41 281	20 000	15 000	20 000	20 000	20 000
Marge d'autofinancement	83 555	59 850	194 700	133 900	125 350	119 300
Excédent (+) découvert (-) de financement	42 275	39 850	179 700	113 900	105 350	99 300

Modification de la fortune/découvert

Excédent revenus (+) charges (-)	58 418	34 850	171 700	108 900	100 350	94 300
Excédent / Découvert du bilan	1 445 759	1 480 609	1 652 309	1 761 209	1 861 559	1 955 859

Modification des engagements

Variation capitaux de tiers	-42 275	-39 850	-179 700	-113 900	-105 350	-99 300
Capitaux de tiers	794 894	755 044	575 344	461 444	356 094	256 794

Convention avec NV Remontées Mécaniques pour l'utilisation d'une parcelle à la Péroua

Afin de formaliser l'utilisation par NV Remontées Mécaniques SA d'une parcelle appartenant à la Bourgeoisie, un contrat de bail a été rédigé entre les deux parties et doit être approuvé par l'Assemblée bourgeoisiale avant signature.

Depuis plusieurs années, NV Remontées Mécaniques SA exploite une parcelle située au carrefour entre la route de la Péroua et le chemin de la Tena à Haute-Nendaz, d'une surface de 1970 m², pour l'entreposage de matériel.

Actuellement dans un processus de recensement et de clarification de l'affectation de ses terrains, la Bourgeoisie de Nendaz propose de régulariser cette situation par l'établissement d'un contrat de bail.

Ce contrat sera conclu pour une durée déterminée de 30 ans à compter du 1^{er} janvier 2026. Il prévoit un loyer

de 5.50 francs/m², soit un montant annuel total de 10835 francs. De plus, compte tenu de la durée particulièrement longue du bail accordé et de l'usage actuelle de la parcelle, une indemnité forfaitaire unique de 54 175 francs sera versée au moment de la signature.

Le Conseil bourgeoisial invite l'Assemblée bourgeoisiale à accepter le contrat de bail.

L'ensemble des documents relatifs à ce dossier sont consultables au secrétariat communal.



Protocole de l'Assemblée primaire du 10 juin 2025

Il est 20 h lorsque le Président Frédéric Fragnière ouvre la 2^e Assemblée primaire de la législature 2025-2028 par les salutations. Il souhaite la bienvenue aux citoyennes et citoyens présents qui sont au nombre de 52 ainsi qu'à Freddy Mettraux et Samuel Abbet, représentant la Fiduciaire des Alpes Vétroz SA.

En introduction de cette Assemblée, le Président invite les personnes présentes à avoir une pensée pour les habitants de Lourtier mais également ceux de Blatten touchés par des catastrophes naturelles.

L'Assemblée primaire a été valablement convoquée 20 jours à l'avance par affichage aux piliers publics et par publication sur le site internet de la Commune. Les délibérations se feront à la majorité des voix exprimées et à main levée.

L'ordre du jour retient les points suivants :

- 1 Nomination des scrutateurs
- 2 Approbation du protocole de la séance du 30 janvier 2025
- 3 Comptes 2024 de la Commune
- 4 Rapport de l'organe de révision
- 5 Approbation des comptes 2024 de la Commune
- 6 Approbation du nouveau règlement communal sur la taxe de séjour
- 7 Divers

L'ordre du jour ne suscite aucune remarque ; le Président le considère donc comme approuvé. Il déclare l'Assemblée ouverte et légalement convoquée.

POINT 1 — NOMINATION DES SCRUTATEURS

Le Président Frédéric Fragnière propose de désigner M^{mes} les Conseillères Patricia Conti Delaloye et Gaëlle Per-

rier pour officier en qualité de scrutatrices lors des votes sur les objets prévus à l'ordre du jour. Cette proposition est validée par l'Assemblée.

POINT 2 — APPROBATION DU PROTOCOLE DE LA SÉANCE DU 30 JANVIER 2025

Le protocole de la séance du 30 janvier 2025 a été distribué à tous les ménages de la Commune avec le Nendaz Panorama n° 142 de juin 2025. La lecture n'est pas demandée. Soumis au vote, le protocole de la dernière séance est approuvé à l'unanimité des citoyennes et citoyens présents.

POINT 3 — COMPTES 2024 DE LA COMMUNE

Les comptes 2024 de la Municipalité ont été imprimés et distribués à tous les ménages de la Commune dans leur version résumée. Les comptes 2024 ont été présentés, analysés et approuvés par le Conseil communal lors de la séance du 7 mai 2025. Durant la période de convocation de la présente séance, ils étaient consultables auprès du Secrétariat communal dans leur version détaillée. Ils étaient également téléchargeables sur le site internet de la Commune.

Le Président procède à une lecture sommaire des comptes 2024. Il relève que les comptes 2024 enregistrent un excédent de revenus. Ce dernier se monte à 331 116.91 francs après affectation d'un montant extraordinaire de 5 millions de francs à la réserve de politique budgétaire. La marge d'autofinancement de 12.1 millions reste élevée et permet de financer la totalité des investissements nets de 11 millions sans avoir à recourir à l'emprunt.

Le Président commente largement les comptes 2024 qui se résument comme suit :

APERÇU DU COMPTE DE RÉSULTATS ET INVESTISSEMENTS

COMPTE DE RÉSULTATS

Résultat avant amortissements comptables		Compte 2023	Budget 2024	Compte 2024
Charges financières	– CHF	43 366 040.10	43 978 400.00	45 448 734.90
Revenus financiers	+ CHF	53 866 625.18	53 277 000.00	57 630 181.45
Marge d'autofinancement (négative)	= CHF	-	-	-
Marge d'autofinancement	= CHF	10 500 585.08	9 298 600.00	12 181 446.55

Résultat après amortissements comptables

Marge d'autofinancement (négative)	– CHF	-	-	-
Marge d'autofinancement	+ CHF	10 500 585.08	9 298 600.00	12 181 446.55
Amortissements planifiés	– CHF	6 478 029.54	6 820 200.00	6 518 866.71
Attributions aux fonds et financements spéciaux	– CHF	623 732.03	289 300.00	689 755.51
Prélèvements sur les fonds et financements spéciaux	+ CHF	762 790.36	534 600.00	358 292.58
Réévaluations des prêts du PA	– CHF	-	-	-
Réévaluations des participations du PA	– CHF	-	-	-
Attributions au capital propre	– CHF	4 000 000.00	-	5 000 000.00
Réévaluations PA	+ CHF	-	-	-
Prélèvements sur le capital propre	+ CHF	-	-	-
Excédent de charges	= CHF	-	-	-
Excédent de revenus	= CHF	161 613.87	2 723 700.00	331 116.91

COMPTE DES INVESTISSEMENTS

Dépenses	+ CHF	10 943 795.65	17 424 000.00	13 641 225.36
Recettes	– CHF	1 883 212.94	5 493 300.00	2 487 358.86
Investissements nets	= CHF	9 060 582.71	11 930 700.00	11 153 866.50
Investissements nets (négatifs)	= CHF	-	-	-

FINANCEMENT

Marge d'autofinancement (négative)	– CHF	-	-	-
Marge d'autofinancement	+ CHF	10 500 585.08	9 298 600.00	12 181 446.55
Investissements nets	– CHF	9 060 582.71	11 930 700.00	11 153 866.50
Investissements nets (négatifs)	+ CHF	-	-	-
Insuffisance de financement	= CHF	-	2 632 100.00	-
Excédent de financement	= CHF	1 440 002.37	-	1 027 580.05

INVESTISSEMENTS 2024

L'année 2024 a été marquée par des investissements nets importants dans plusieurs secteurs :

- Administration générale : 816 182.45 francs
- Ordre et sécurité : 284 844.60 francs
- Enseignement et formation : 823 225.12 francs
- Culture, loisirs et culte : 62 087.43 francs
- Routes et dépôt des travaux publics : 4 003 919.38 francs
- Eau potable : 1 378 078.80 francs
- Eau usée : 1 453 203.91
- Protection de l'environnement : 1 587 661.75 francs
- Économie et tourisme : 548 941.86 francs

APERÇU DU BILAN

- Actif au 31.12.2024 : 138 781 881.12 francs
- Patrimoine financier : 70 355 315.54 francs
- Patrimoine administratif : 68 426 565.58 francs
- Capitaux de tiers : 63 578 849.82 francs
- Capital propre : 75 203 031.30 francs

APERÇU DES INDICATEURS FINANCIERS

1 TAUX D'ENDETTEMENT NET (I1)

	2023	2024	Moyenne
Dettes nettes en % des revenus fiscaux	-15.2%	-17.1%	-16.2%

Valeurs indicatives	< 100%	bon
	100% - 150%	suffisant
	> 150%	mauvais

2 DEGRÉ D'AUTOFINANCEMENT (I2)

	2023	2024	Moyenne
Autofinancement en % des investissements nets	115.9%	109.2%	112.2%

Valeurs indicatives	> 100%	haute conjoncture
	80% - 100%	cas normal
	50% - 80%	récession

3 PART DES CHARGES D'INTÉRÊTS (I3)

	2023	2024	Moyenne
Charges d'intérêts nets en % des revenus courants	0.2%	0.5%	0.4%

Valeurs indicatives	0% - 4%	bon
	4% - 9%	suffisant
	> 9%	mauvais

4 DETTE BRUTE PAR RAPPORT AUX REVENUS (I4)

	2023	2024	Moyenne
Dettes brutes en % des revenus courants	88.6%	83.6%	86.0%

Valeurs indicatives	< 50%	très bon
	50% - 100%	bon
	100% - 150%	moyen
	150% - 200%	mauvais
	> 200%	critique

5 PROPORTION DES INVESTISSEMENTS (I5)

	2023	2024	Moyenne
Investissements bruts en % des dépenses totales	20.5%	23.5%	22.1%

Valeurs indicatives	< 10%	eff. d'inv. faible
	10% - 20%	eff. d'inv. moyen
	20% - 30%	eff. d'inv. élevé
	> 30%	eff. d'inv. très élevé

6 PART DU SERVICE DE LA DETTE (I6)

	2023	2024	Moyenne
Service de la dette en % des revenus courants	12.3%	12.0%	12.1%

Valeurs indicatives	< 5%	charge faible
	5% - 15%	charge acceptable
	> 15%	charge forte

7 DETTE NETTE 1 PAR HABITANT (I7)

	2023	2024	Moyenne
Dettes nettes 1 par habitant	-825	-942	-885

Valeurs indicatives	< 0 Fr.	patrimoine net
	0 - 1000 Fr.	endettement faible
	1001 - 2500 Fr.	endettement moyen
	2501 - 5000 Fr.	endettement important
	> 5000 Fr.	endettement très important

8 TAUX D'AUTOFINANCEMENT (I8)

	2023	2024	Moyenne
Autofinancement en % des revenus courants	19.6%	21.4%	20.5%

Valeurs indicatives	> 20%	bon
	10% - 20%	moyen
	< 10%	mauvais

En conclusion de son intervention, le Président souligne la préoccupation du Conseil sur l'augmentation des charges de transfert entre le Canton et les Communes qui ne cessent de croître et sur lesquelles le Conseil n'a pas de marge de manœuvre.

Au terme de la présentation, aucune question n'est formulée en lien immédiat avec les comptes.

Le Président remercie l'Assemblée pour la confiance témoignée et il donne la parole à M. Freddy Mettraux représentant l'organe de révision.

POINT 4 — RAPPORT DE L'ORGANE DE RÉVISION

Monsieur Freddy Mettraux procède à la lecture des conclusions du rapport de contrôle du 12 mai 2025, rédigées comme suit :

«Selon notre appréciation, les comptes annuels pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2024 sont conformes aux prescriptions légales (LCo et OGFFCo) et aux règlements y relatifs.

Nous attestons que nous remplissons les exigences légales de qualification et d'indépendance conformément aux prescriptions de l'art. 83 de la LCo, des art. 89 et 93 de l'OGFFCo et qu'il n'existe aucun fait incompatible avec notre indépendance.

Dans le cadre de notre audit, nous relevons en outre que :

- L'évaluation des participations et des autres éléments du patrimoine financier est appropriée ;
- Le niveau des amortissements comptables est conforme aux directives adoptées en 2022 ;
- Le patrimoine net de la Commune a augmenté par rapport à l'année précédente ;
- L'équilibre financier à terme paraît assuré ;
- Selon notre appréciation, la Commune est en mesure de faire face à ses engagements ;
- L'entretien final avec le Conseil communal a eu lieu le 21 mai 2025.»

Au terme de sa présentation, M. Mettraux recommande d'approuver les comptes annuels 2024 de la Municipalité présentant un excédent de revenus de 331 116.91 francs et des capitaux propres de 75 203 031.30 francs.

Le rapport de l'organe de révision n'appelle aucune question. Les comptes 2024 de la Municipalité peuvent être soumis au vote.

POINT 5 – APPROBATION DES COMPTES 2024 DE LA COMMUNE

Le Président Frédéric Fragnière soumet au vote l'approbation des comptes 2024 de la Municipalité. Ces derniers sont acceptés à l'unanimité des citoyens présents.

POINT 6 – APPROBATION DU NOUVEAU RÈGLEMENT COMMUNAL SUR LA TAXE DE SÉJOUR

Le règlement sur la taxe de séjour est joint en annexe N° 1 au présent protocole. Conformément à l'art. 17 al. 2 de la LTour, il a fait l'objet d'une consultation préalable auprès de tous les propriétaires d'une résidence secondaire à Nendaz. Il a été adopté par le Conseil communal en séance du 7 mai 2025. Le texte intégral a été mis à disposition du public via le site internet de la Commune. Il était également consultable durant toute la période de convocation de la présente séance auprès du secrétariat communal. Le Président Frédéric Fragnière présente de façon détaillée le projet de nouveau règlement.

Au terme de l'exposé, le Président ouvre les délibérations sur cette nouvelle législation qui suscite quelques interrogations auxquelles le Président répond séance tenante.

Le Président Frédéric Fragnière informe qu'en application de l'art. 17, lettre a, de la loi sur les communes du 5 février 2004, l'approbation formelle du règlement est du ressort de l'Assemblée primaire. Il propose, conformément à l'article 16 alinéa 4 de cette même loi, de procéder à l'approbation du nouveau règlement en bloc. Soumise au vote, cette proposition est acceptée à l'unanimité.

Il est ensuite procédé au vote relatif à l'approbation du règlement sur la taxe de séjour. Ce dernier est accepté par 51 oui, 2 refus et 0 abstention.

POINT 7 – DIVERS

Le Président poursuit avec la communication de brèves informations sur les objets suivants :

7.1. Situation à Blatten (éboulement du Lötschental)

Le Président ouvre cette partie en exprimant la solidarité de la commune envers la population de Blatten (district de Rarogne oriental) frappée par l'éboulement du Lötschental. Il indique que, dès le lendemain du drame, le district de Conthey a débloqué une aide d'urgence de 30'000 francs versée directement sur le compte de la commune sinistrée.

7.2. Gestion des dangers naturels sur le territoire communal

Le président rappelle qu'une séance annuelle s'est tenue avec le Service des dangers naturels du Canton. Plusieurs secteurs de Nendaz sont sous surveillance renforcée :

- **Condémines** : des capteurs disposés sur la falaise mesurent les mouvements ; certains ont dû être remplacés après des glissements. Le filet pare-pierres envisagé s'avère insuffisant et un projet de digue de protection est en cours d'étude.
- **Falaises le long de la route cantonale vers Fey** : des témoins et capteurs surveillent l'activité des parois afin de prévenir tout éboulement.

Ces éléments illustrent la vulnérabilité des communes de montagne aux phénomènes naturels. Le président remercie le chef du Service de sécurité et la présidente de la commission responsable pour leur engagement dans la prévention et la protection de la population.

7.3. Bilan des intempéries du 17 avril

Les fortes pluies du 17 avril ont provoqué des dégâts importants. Le président tient à remercier les équipes des travaux publics, d'Ecoforêt et toutes les personnes mobilisées pour le rétablissement rapide des axes de circulation.

Par mesure de prudence, la Commune avait décidé de fermer les écoles avant même la décision cantonale. Les responsables ont organisé l'accueil des enfants déjà en route via les crèches et demandé à chaque centre scolaire de maintenir au moins un enseignant sur place. Cette coordination a permis de gérer la situation sans incident.

Le chiffrage des dégâts est en cours ; une enveloppe de 500 000 francs figurait au budget, mais le Président estime que le coût final pourrait avoisiner un million de francs. Il rappelle que des épisodes similaires se sont produits trois fois en quatre ans, générant une charge cumulative importante pour les finances communales.

7.4. Plan d'affectation des zones (PAZ)

Le Président fait le point sur l'avancement du plan d'affectation des zones :

- Le périmètre d'urbanisation (schéma des intentions générales) a été élaboré et transmis au Canton, qui a répondu favorablement avec quelques remarques.
- La Commune a mandaté le bureau Azur pour accompagner la révision du plan de zone.
- Des visites de terrain et la rédaction d'une première version du plan sont prévues ; la population sera consultée en 2026.

Le Président insiste sur le principe de développement vers l'intérieur : avant de classer de nouvelles zones constructibles en périphérie, il faut densifier les zones bâties existantes. La Commune a techniquement retrouvé le plan de 1981 avec de grandes réserves constructibles ; le Canton et les associations environnementales demandent d'abord de combler les « vides ».

Pour y parvenir, des remembrements sont nécessaires afin de regrouper les petites parcelles et aménager des accès. À défaut de coordination, certaines surfaces au sein des villages pourraient être déclassées. Un appel est lancé aux propriétaires pour qu'ils participent aux remembrements collectifs ; la commune offrira son soutien pour planifier les accès et valoriser les terrains.

7.5. Projet d'extension de l'école d'Aproz

La Commune connaît une saturation de l'école d'Aproz ; depuis un an, plusieurs classes sont déplacées à Fey, ce qui engendre des problèmes de transports et nécessite l'utilisation de locaux occupés par des sociétés locales. Une classe supplémentaire ouvrira à Fey à la rentrée d'août, mais cette situation n'est pas tenable à long terme.

La Commune a saisi l'opportunité d'acheter la maison de M. Christophe Rossini, située à côté de l'école. Cet achat permettra d'envisager un projet d'extension de l'école. Un avant-projet sera présenté à l'Assemblée primaire de décembre afin d'obtenir un crédit d'engagement.

7.7. Questions et échanges

Réfection de la route principale

Un participant s'inquiète des travaux sur la route principale depuis Basse-Nendaz. Le Président confirme que des projets de réfection sont planifiés avec le Canton. Il prévient que ces chantiers entraîneront des interruptions de circulation ponctuelles.

Participation au plan d'affectation des zones

Une citoyenne demande quand la population pourra formuler des avis sur le PAZ. Le Président indique qu'une consultation générale aura lieu en 2026, après l'élaboration du projet par secteurs et les visites locales. Le Président rappelle que la marge de manœuvre reste limitée en raison des surfaces constructibles excédentaires et des orientations cantonales : priorité au comblement des vides, limitation des extensions et développement vers l'intérieur.

Commerces en rez-de-chaussée

Une question porte sur la disparition des commerces dans les rez-de-chaussée du centre de la station, ce qui nuit à

l'attrait touristique. Le Président reconnaît que la situation est préoccupante : certains commerces ferment ou ne trouvent pas de repreneurs, et la proximité de Sion accentue la concurrence.

Le Président évoque des outils d'aménagement. Certains villages (Verbier, Evolène) ont gelé les rez-de-chaussée afin d'interdire leur conversion en logements. De telles mesures sont possibles dans le périmètre du centre de la station, mais elles ne suffisent pas à garantir la viabilité économique des commerces qui doivent fonctionner toute l'année. La Commune cherche néanmoins des solutions pour maintenir une offre de proximité.

En conclusion, la parole n'étant plus demandée, le Président remercie les citoyennes et citoyens pour leur présence et souhaite à chacun un été agréable.

Le Président remercie l'Assemblée pour sa participation ; il invite les citoyennes et les citoyens à partager le verre de l'amitié et lève la séance à 21 h 10.

COMMUNE DE NENDAZ

LE PRÉSIDENT

Frédéric Fragnière

LE SECRÉTAIRE

Philippe Charbonnet



© Sonia Déléze

Budget 2026 de la Municipalité

Mesdames, Messieurs,

Conformément à l'article 7 al.1 de la Loi sur les communes du 5 février 2004, nous avons l'honneur de soumettre à votre approbation le budget 2026 de la Municipalité de Nendaz. Ce budget a été adopté par le Conseil communal lors de sa séance du 12 novembre 2025.
Le présent fascicule vous en donne les grandes lignes.

ENVIRONNEMENT ÉCONOMIQUE

Selon les dernières analyses du Groupe d'experts de la Confédération, en 2026, tant les exportations que les investissements en biens d'équipement devraient afficher une évolution plus faible que prévu initialement. Le groupe d'experts revoit nettement à la baisse ses prévisions de croissance de l'économie suisse, à 0.9%. Ce n'est que dans le courant de l'année que la croissance mondiale devrait accélérer progressivement, soutenant ainsi l'industrie d'exportation suisse. Les incertitudes autour de la politique économique et commerciale internationale et de ses incidences macroéconomiques demeurent considérables.

Selon les prévisions de BAK Economics AG, l'économie valaisanne devrait continuer de croître légèrement plus vite que les autres cantons alpins; BAK Economics table sur une croissance de l'ordre de 1.2% en 2025 pour le Valais, portée notamment par l'hôtellerie-restauration et le bâtiment.

SUR UN PLAN COMMUNAL

Le projet de budget 2026 enregistre un excédent de revenus de 3 557 400 francs pour le compte de résultats et une insuffisance de financement de 4 680 600 francs pour le compte d'investissement. Dans les faits, les charges d'activité se montent à 56.6 millions et les revenus à 60.1 millions (amortissements et financements spéciaux compris). La marge d'autofinancement atteint 10 594 400 francs. Le niveau d'investissement s'élève à 19.6 millions au brut et à 15.3 millions au net.

Le budget 2026 est principalement marqué par l'augmentation des dépenses liées à la formation, l'augmentation des amortissements en relation avec les investissements effectués ainsi que l'évolution de dépenses du domaine social. Des revenus supplémentaires sont enregistrés en relation avec les modifications du règlement sur la taxe de séjour.

Dans le détail, en comparaison avec le budget de l'année passée, on peut observer ce qui suit :

- **Charges de personnel** : 14 452 400 francs (+ 658 300 francs). Cette hausse d'environ 4.7% s'explique principalement par la progression démographique scolaire et l'ajustement de la contribution communale aux charges cantonales dans le traitement des enseignants. L'ensemble des autres postes dans ce domaine reste stable mais tient compte de l'évolution de la population et de la spécialisation des postes.
- **Charges de biens et services** : 15 344 700 francs (+ 1 416 000 francs), tirées par la modernisation du parc informatique communal, par l'entretien nécessaire des bâtiments communaux et par l'utilisation de la taxe de séjour.
- **Charges de transferts** : 16 827 700 francs (+ 975 800 francs). La Municipalité doit financer la participation communale aux coûts cantonaux de formation et aux dépenses sociales (aides individuelles et soutien aux institutions).
- **Amortissements** : 7 645 400 francs (+ 479 000 francs), reflétant notamment les investissements réalisés ces dernières années (dépôt des travaux publics, rénovations scolaires).
- Du côté des **revenus**, les recettes fiscales progresseraient de **3 673 000 francs** pour atteindre **41 460 000 francs** grâce principalement à l'augmentation de la taxe de séjour (+ 1 450 000 francs), au maintien de la base imposable et de l'indexation. Les recettes des taxes et émoluments (9 294 800 francs) augmentent également (+ 496 500 francs).

En comparaison avec les comptes 2024, on peut observer ce qui suit :

- Sur le plan global, amortissements compris mais corrigés de la réserve budgétaire 2024 de 5 000 000 francs, la

variation des charges entre les comptes 2024 et le budget 2026 est de +7.51% alors que les revenus envisagés devraient augmenter de 4.74%. Ce comparatif fait donc ressortir une augmentation des charges liées aux frais d'entretien du matériel et des bâtiments communaux et aux amortissements. Les revenus, quant à eux, évoluent prudemment en relation avec la démographie et les décisions fiscales cantonales.

COMPTE DES INVESTISSEMENTS

Le programme d'investissements 2026 atteint 19 618 000 francs de dépenses brutes et 4 343 000 francs de recettes (subventions, participations et taxes de rattachement). Les investissements nets se montent ainsi à 15 275 000 francs, soit 808 000 francs de plus qu'au budget 2025. La marge d'autofinancement couvre environ 69% de ces dépenses. Une insuffisance de financement de 4 680 600 francs résulte donc de cette situation. Cet état de fait est à mettre en relation avec le début d'un cycle d'investissements : construction du nouveau centre logistique des travaux publics (4 000 000 francs en 2026), début des travaux d'agrandissement de l'école d'Aproz, réfection de certains bisses et poursuite de la construction des pistes VTT.

En relation avec les comptes 2024 qui ont enregistré des dépenses nettes de 11 153 866.50 francs, le budget 2026 enregistre des dépenses nettes de 15 275 000 francs. Cette différence s'explique par la réalisation d'une phase principale de la construction du centre logistique des travaux publics (4 000 000 francs) en comparaison du montant de 1 905 940.03 francs enregistré en 2024 et par le début des travaux d'agrandissement de l'école d'Aproz.

Les années de planification 2026-2029 intègrent des investissements plus importants liés notamment à la construction d'un nouveau réservoir pour l'eau potable, à la mise en œuvre du PGEE (plan général d'évacuation des eaux), à la réfection du terrain de football et à la poursuite de projets d'infrastructures touristiques (piste VTT, piscine couverte, centre sportif, etc.). Une priorisation de ces investissements en lien avec l'avancée des projets et du PAZ sera faite dans le cadre des travaux budgétaires des prochaines années.

LES DÉPENSES D'INVESTISSEMENTS PRÉVUS EN 2026

Informatique	255 000.00
Achats de terrains	200 000.00
Bâtiment administratif communal	250 000.00
Bâtiment Raiffeisen Basse-Nendaz	150 000.00
Mensurations cadastrales lots 4-6-7-8-9-11	75 000.00
Création et introduction des PPE + RP	75 000.00
Stand de tir petit calibre	50 000.00
Centre scolaire d'Aproz	500 000.00
Centre scolaire Biolette	1 530 000.00
Équipement informatique écoles primaires	137 000.00
Centre scolaire CO	50 000.00
Équipement informatique CO	24 000.00
Salles culturelles	400 000.00
Mise en valeur des villages	30 000.00
Aménagement et réfection du centre sportif	50 000.00
Aménagement et réfection de la piscine	180 000.00
Réfection terrain de football	500 000.00
Réseau pédestre	700 000.00
Aménagement places de jeux	200 000.00
EMS Foyer Ma Vallée ancien bâtiment	500 000.00
Contrib. aux institutions handicapés et sociales	33 000.00
Participation aux frais d'amélioration routes cantonales	364 000.00

Routes	1 655 000.00
Installation d'éclairage public	140 000.00
Dépôt travaux publics et service des eaux	4 000 000.00
Véhicules et accessoires	450 000.00
Réseaux divers et rénovations de conduites	200 000.00
Réservoir de Sofleu	30 000.00
Mise en conformité du réseau	150 000.00
Eau potable	1 000 000.00
Station de pompage de Pramounet	50 000.00
Source des Bans	400 000.00
Conduite bouclier-fenêtre F2	500 000.00
Véhicules service des eaux	30 000.00
Rénovation de conduites	50 000.00
Egouts	300 000.00
PGEE réseau	625 000.00
Step de Bieudron	250 000.00
Installations de voirie	100 000.00
Déchetterie des Eterpas	100 000.00
Torrents	100 000.00
Correction du Rhône	35 000.00
Travaux de défense Fey-Condémines	700 000.00
Travaux de défense divers	110 000.00
Travaux de défense STEP Bieudron	300 000.00

Travaux de défenses Bieudron village	200 000.00	Assainissement chemins agricoles	150 000.00
Aménagement biotopes	50 000.00	Aménagement du centre de la station	400 000.00
Rénovation des cimetières et des cryptes	80 000.00	Aménagement des Ecluses	270 000.00
Révision du plan d'aménagement	390 000.00	Aménagement zone centre sportif	100 000.00
Cadastre souterrain	30 000.00	Pistes VTT	420 000.00

Sur le plan des engagements financiers, l'évolution suivante est prévue :

ENGAGEMENTS FINANCIERS

RÉSULTAT

Financement des investissements	Compte 2024	Budget 2025	Budget 2026
Report des investissements nets	11 153 867	14 467 000	15 275 000
Marge d'autofinancement	12 181 447	9 084 600	10 594 400
Excédent (+) découvert (-) de financement	1 027 580	-5 382 400	-4 680 600

Modification de la fortune/découvert

Excédent revenus (+) charges (-)	331 117	2 463 400	3 557 400
Excédent / Découvert du bilan	39 402 639	41 866 039	45 423 439

Modification des engagements

Variation capitaux de tiers	-1 046 367	5 382 400	4 680 600
Capitaux de tiers	63 578 850	68 961 250	73 641 850

La fortune de 39 402 639 francs au 31.12.2024 devrait, quant à elle, atteindre 45 423 439 francs à fin 2026.

En outre, la Commune de Nendaz dispose d'une réserve budgétaire de 15.9 millions permettant, au besoin, d'assumer les éventuels découverts de financement.

Au vu des explications données dans cette édition du Nendaz Panorama et du dossier complet à consulter sur le site www.nendaz.org ou à obtenir auprès du secrétariat communal, l'Exécutif communal vous propose d'approuver le budget 2026 de la Municipalité de Nendaz.

CONSEIL COMMUNAL

LE PRÉSIDENT

Frédéric Fragnière

LE SECRÉTAIRE

Philippe Charbonnet

APERÇU DES COMPTES DE RÉSULTATS ET INVESTISSEMENTS

COMPTE DE RÉSULTATS

Résultat avant amortissements comptables		Compte 2024	Budget 2025	Budget 2026
Charges financières	– CHF	45 448 734.90	45 406 800.00	48 713 900.00
Revenus financiers	+ CHF	57 630 181.45	54 491 400.00	59 308 300.00
Marge d'autofinancement (négative)	= CHF	-	-	-
Marge d'autofinancement	= CHF	12 181 446.55	9 084 600.00	10 594 400.00

Résultat après amortissements comptables

Marge d'autofinancement (négative)	– CHF	-	-	-
Marge d'autofinancement	+ CHF	12 181 446.55	9 084 600.00	10 594 400.00
Amortissements planifiés	– CHF	6 518 866.71	7 166 400.00	7 645 400.00
Attributions aux fonds et financements spéciaux	– CHF	689 755.51	267 200.00	219 100.00
Prélèvements sur les fonds et financements spéciaux	+ CHF	358 292.58	812 400.00	827 500.00
Réévaluations des prêts du PA	– CHF	-	-	-
Réévaluations des participations du PA	– CHF	-	-	-
Attributions au capital propre	– CHF	5 000 000.00	-	-
Réévaluations PA	+ CHF	-	-	-
Prélèvements sur le capital propre	+ CHF	-	-	-
Excédent de charges	= CHF	-	-	-
Excédent de revenus	= CHF	331 116.91	2 463 400.00	3 557 400.00

COMPTE DES INVESTISSEMENTS

Dépenses	+ CHF	13 641 225.36	19 621 000.00	19 618 000.00
Recettes	– CHF	2 487 358.86	5 154 000.00	4 343 000.00
Investissements nets	= CHF	11 153 866.50	14 467 000.00	15 275 000.00
Investissements nets (négatifs)	= CHF	-	-	-

FINANCEMENT

Marge d'autofinancement (négative)	– CHF	-	-	-
Marge d'autofinancement	+ CHF	12 181 446.55	9 084 600.00	10 594 400.00
Investissements nets	– CHF	11 153 866.50	14 467 000.00	15 275 000.00
Investissements nets (négatifs)	+ CHF	-	-	-
Insuffisance de financement	= CHF	-	5 382 400.00	4 680 600.00
Excédent de financement	= CHF	1 027 580.05	-	-

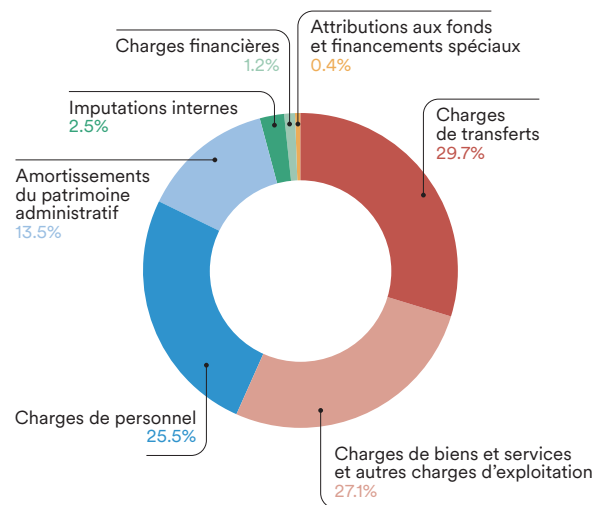
COMPTE DE RÉSULTATS ÉCHELONNÉS

Charges d'exploitation		Compte 2024	Budget 2025	Budget 2026
30 Charges de personnel	CHF	14 020 203.78	13 794 100.00	14 452 400.00
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	CHF	14 194 738.70	13 928 700.00	15 344 700.00
33 Amortissements du patrimoine administratif	CHF	6 518 866.71	7 166 400.00	7 645 400.00
35 Attributions aux fonds et financements spéciaux	CHF	689 755.51	267 200.00	219 100.00
36 Charges de transferts	CHF	15 254 992.44	15 851 900.00	16 827 700.00
37 Subventions redistribuées	CHF	-	-	-
Total des charges d'exploitation	CHF	50 678 557.14	51 008 300.00	54 489 300.00
Revenus d'exploitation				
40 Revenus fiscaux	CHF	39 590 135.90	37 787 000.00	41 460 000.00
41 Patentes et concessions	CHF	1 570 467.10	1 391 000.00	1 391 500.00
42 Taxes	CHF	9 035 512.18	8 798 300.00	9 294 800.00
43 Revenus divers	CHF	657 334.22	672 500.00	602 100.00
45 Prélèvements sur les fonds et financements spéciaux	CHF	358 292.58	812 400.00	827 500.00
46 Revenus de transferts	CHF	3 355 335.68	3 227 200.00	3 581 000.00
47 Subventions à redistribuer	CHF	-	-	-
Total des revenus d'exploitation	CHF	54 567 077.66	52 688 400.00	57 156 900.00
R1 Résultat provenant de l'activité d'exploitation		3 888 520.52	1 680 100.00	2 667 600.00
34 Charges financières	CHF	819 557.25	678 000.00	692 000.00
44 Revenus financiers	CHF	2 262 153.64	1 461 300.00	1 581 800.00
R2 Résultat provenant de l'activité de financement	CHF	1 442 596.39	783 300.00	889 800.00
O1 Résultat provenant de l'activité opérationnelle (R1 + R2)		5 331 116.91	2 463 400.00	3 557 400.00
38 Charges extraordinaires	CHF	5 000 000.00	-	-
48 Revenus extraordinaires	CHF	-	-	-
E1 Résultat provenant de l'activité extraordinaire	CHF	-5 000 000.00	-	-
Résultat total du compte de résultats (O1 + E1)	CHF	331 116.91	2 463 400.00	3 557 400.00

COMPTE DE RÉSULTATS SELON LES NATURES

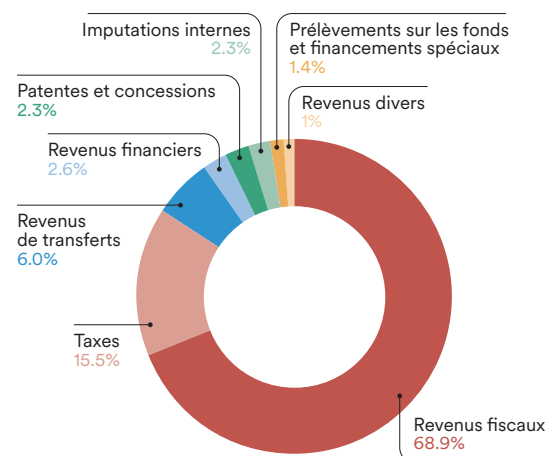
CHARGES

		milliers
30 Charges de personnel	25.5%	14 452 400
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	27.1%	15 344 700
33 Amortissements du patrimoine administratif	13.5%	7 645 400
34 Charges financières	1.2%	692 000
35 Attributions aux fonds et financements spéciaux	0.4%	219 100
36 Charges de transferts	29.7%	16 827 700
37 Subventions redistribuées	0.0%	0
38 Charges extraordinaires	0.0%	0
39 Imputations internes	2.5%	1 397 100
Total		56 578 400



REVENUS

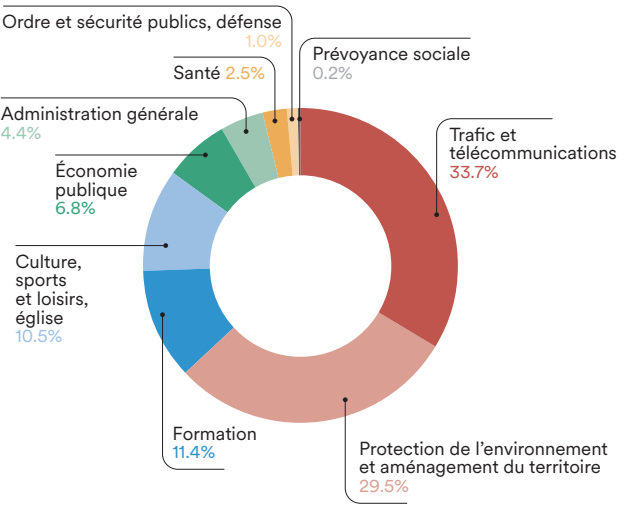
		milliers
40 Revenus fiscaux	68.9%	41 460 000
41 Patentes et concessions	2.3%	1 391 500
42 Taxes	15.5%	9 294 800
43 Revenus divers	1.0%	602 100
44 Revenus financiers	2.6%	1 581 800
45 Prélèvements sur les fonds et financements spéciaux	1.4%	827 500
46 Revenus de transferts	6.0%	3 581 000
47 Subventions à redistribuer	0.0%	0
48 Revenus extraordinaires	0.0%	0
49 Imputations internes	2.3%	1 397 100
Total		60 135 800



COMPTE D'INVESTISSEMENTS SELON LES TÂCHES

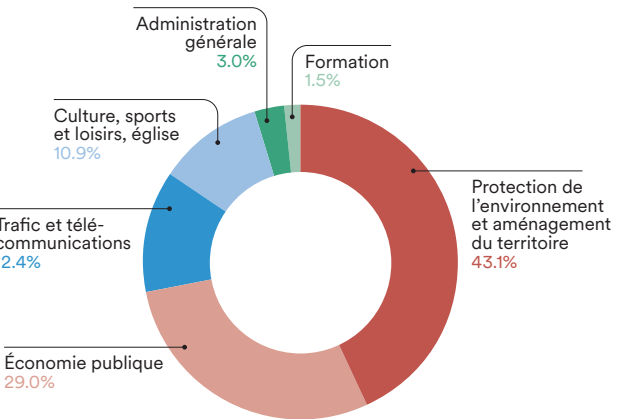
CHARGES

		milliers
0	Administration générale	4.4% 855 000
1	Ordre et sécurité publics, défense	1.0% 200 000
2	Formation	11.4% 2 241 000
3	Culture, sports et loisirs, église	10.5% 2 060 000
4	Santé	2.5% 500 000
5	Prévoyance sociale	0.2% 33 000
6	Trafic et télécommunications	33.7% 6 609 000
7	Protection de l'environnement et aménagement du territoire	29.5% 5 780 000
8	Économie publique	6.8% 1 340 000
9	Finances et impôts	0.0% 0
Total		19 618 000

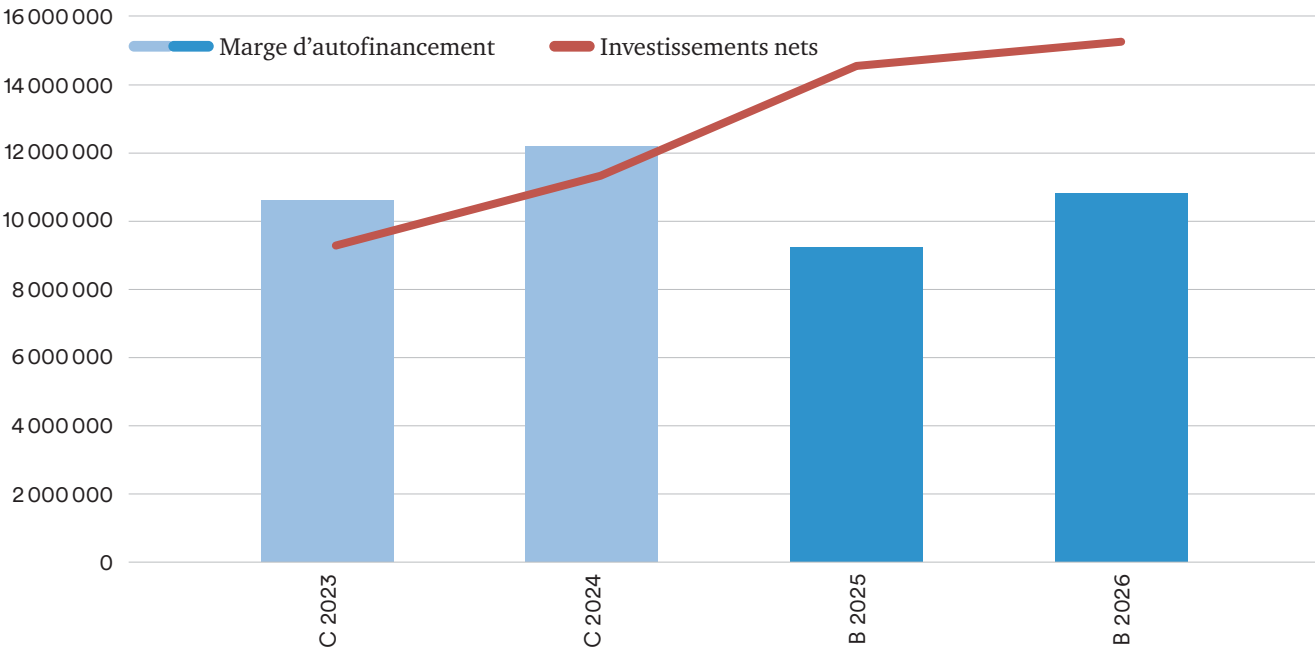


REVENUS

		milliers
0	Administration générale	3.0% 132 000
1	Ordre et sécurité publics, défense	0.0% 0
2	Formation	1.5% 63 000
3	Culture, sports et loisirs, église	10.9% 475 000
4	Santé	0.0% 0
5	Prévoyance sociale	0.0% 0
6	Trafic et télécommunications	12.4% 540 000
7	Protection de l'environnement et aménagement du territoire	43.1% 1 872 000
8	Économie publique	29.0% 1 261 000
9	Finances et impôts	0.0% 0
Total		4 343 000



ÉVOLUTION DE LA MARGE D'AUTOFINANCEMENT ET INVESTISSEMENTS NETS



PLAN FINANCIER

La planification financière 2026-2029 fera l'objet de priorisation d'investissements par le Conseil communal. De plus, cette dernière sera adaptée chaque année selon la

situation économique valaisanne et locale ainsi que selon les modifications légales fédérales et cantonales qui pourraient affecter les perspectives financières de la Commune.

RÉSULTAT	Compte	Budget	Budget	Plan financier	Plan financier	Plan financier
Prévisions du compte de résultats	2024	2025	2026	2027	2028	2029
Total des charges financières	45 448 735	45 406 800	48 713 900	48 800 000	48 955 000	49 070 000
Total des revenus financiers	57 630 181	54 491 400	59 308 300	59 760 000	59 950 000	60 180 000
Marge d'autofinancement	12 181 447	9 084 600	10 594 400	10 960 000	10 995 000	11 110 000
Amortissements planifiés	6 518 867	7 166 400	7 645 400	7 850 000	7 875 000	7 900 000
Attributions aux fonds et financements spéciaux	689 756	267 200	219 100	200 000	220 000	230 000
Dont fonds et financements spéciaux capital propre	689 756	267 200	219 100	200 000	220 000	230 000
Prélèvements sur les fonds et financements spéciaux	358 293	812 400	827 500	840 000	800 000	770 000
Dont fonds et financements spéciaux capital propre	339 505	812 400	827 500	840 000	800 000	770 000
Réévaluations des prêts du PA	-	-	-	-	-	-
Réévaluations des participations du PA	-	-	-	-	-	-
Attributions au capital propre	5 000 000	-	-	-	-	-
Réévaluations PA	-	-	-	-	-	-
Prélèvements sur le capital propre	-	-	-	-	-	-
Excédent revenus (+) charges (-)	331 117	2 463 400	3 557 400	3 750 000	3 700 000	3 750 000

Prévisions du compte des investissements

Total des dépenses	13 641 225	19 621 000	19 618 000	26 816 000	30 337 000	33 115 000
Total des recettes	2 487 359	5 154 000	4 343 000	5 721 500	3 854 500	4 159 500
Investissements nets	11 153 867	14 467 000	15 275 000	21 094 500	26 482 500	28 955 500

Financement des investissements

Report des investissements nets	11 153 867	14 467 000	15 275 000	21 094 500	26 482 500	28 955 500
Marge d'autofinancement	12 181 447	9 084 600	10 594 400	10 960 000	10 995 000	11 110 000
Excédent (+) découvert (-) de financement	1 027 580	-5 382 400	-4 680 600	-10 134 500	-15 487 500	-17 845 500

Modification de la fortune/découvert

Excédent revenus (+) charges (-)	331 117	2 463 400	3 557 400	3 750 000	3 700 000	3 750 000
Excédent / Découvert du bilan	39 402 639	41 866 039	45 423 439	49 173 439	52 873 439	56 623 439

Modification des engagements

Variation capitaux de tiers	-1 046 367	5 382 400	4 680 600	10 134 500	15 487 500	17 845 500
Capitaux de tiers	63 578 850	68 961 250	73 641 850	83 776 350	99 263 850	117 109 350

Demande d'un crédit d'engagement pour l'extension de l'école d'Aproz

En raison d'une croissance démographique importante, l'agrandissement de l'école d'Aproz est devenu indispensable. Un concours de projets a été lancé et un crédit d'engagement sera demandé à l'Assemblée primaire le 17 décembre.

UN RÉEL BESOIN

L'inauguration de l'école d'Aproz remonte à une petite décennie. En 2015, lors de son discours, Francis Dumas, alors président de la Commune de Nendaz, avait souligné que, bien que certains aient qualifié ce projet de démesuré, il ne restait finalement qu'une classe de réserve, tant le développement d'Aproz avait été fulgurant en à peine quelques années.

Or, ce développement s'est poursuivi de manière spectaculaire entre 2016 et 2024. En moins de dix ans, le nombre d'élèves a plus que doublé, passant de 90 à 209 ! Des solutions provisoires ont été trouvées, entre l'installation d'une salle de classe dans le local de la fanfare et, depuis la rentrée 2024-2025, la réouverture de l'école de Fey. Elles ne sont cependant ni idéales ni pérennes et montrent aujourd'hui leurs limites. Le bâtiment de Fey ne répond plus aux exigences actuelles et le transport des élèves est à la fois coûteux et peu optimal.

De plus, les projections démographiques indiquent clairement que les effectifs scolaires continueront à augmenter.

MISE AU CONCOURS

Ces constats ont poussé la direction des écoles et la Commune de Nendaz à entamer une réflexion sur la construction d'un nouvel établissement scolaire à Aproz. Un concours a été mis sur pied pour trouver le meilleur projet d'agrandissement du centre scolaire existant et des parcelles adjacentes ont été achetées à cette fin. Les travaux sont prévus sur la période 2027-2028.

CRÉDIT D'ENGAGEMENT

L'Assemblée primaire se prononcera le 17 décembre prochain sur l'octroi d'un crédit d'engagement de 6 millions de francs pour cette future réalisation ainsi que le recours à un emprunt du même montant pour financer cette nouvelle infrastructure. À noter qu'une convention sera signée



Le centre scolaire d'Aproz est devenu trop petit pour répondre à l'augmentation constante des effectifs. © Florian Bouvet Fournier

avec la Ville de Sion qui s'engage à participer aux charges d'exploitation de l'école d'Aproz, étant donné qu'une partie des élèves vivent sur le territoire sédunois.

MODIFICATION PARTIELLE DE ZONE

En parallèle au projet de l'extension de l'école d'Aproz, la Commune de Nendaz mènera une procédure de modification partielle de zone afin d'affecter l'ensemble du périmètre en zone d'intérêt public. Une partie du secteur se trouve en effet en zone H30 qui ne permet pas d'accueillir une infrastructure publique. La modification partielle de zone se limitera strictement aux parcelles concernées par l'agrandissement du centre scolaire et à celles nécessaires pour réaliser les équipements l'accompagnant. La procédure comprend une information publique qui a été lancée le 14 novembre 2025 et qui dure 30 jours. Dès que le dossier de la modification partielle sera complet, il sera soumis à enquête publique puis devra être adopté par l'Assemblée Primaire.

Les secrets de Haute-Nendaz se révèlent à vous !

Avec les médailles Genius Loci posées par la Commune de Nendaz dans le vieux village, vous découvrirez des facettes cachées de lieux que vous pensiez pourtant bien connaître !

Interview avec Aurélie Aymon et Yvette Martignoni, collaboratrices communales en charge de projets « Économie, Tourisme & Mobilité ».



Si vous croisez une de ces médailles, scannez-là ! Elle a des secrets à vous révéler !



Pas besoin de télécharger une application, tout se trouve en ligne.

Dès le 15 décembre, dix médailles seront réparties un peu partout dans le village de Haute-Nendaz ouvrant ainsi la porte sur des secrets qui se transmettaient par le bouche-à-oreille et qui deviennent désormais accessibles au plus grand nombre.

Concrètement, comment les visiteurs pourront-ils découvrir les secrets du village ?

Aurélié : Il suffit de scanner la médaille avec son smartphone : une

page s'ouvre alors avec plusieurs anecdotes liées au lieu où l'on se trouve. Une fois une première médaille scannée, la géolocalisation permet de visualiser sur une carte l'emplacement de toutes les autres. Il existe deux façons de vivre cette expérience : soit vous tombez sur une médaille au détour d'une balade et, par curiosité, vous la scannez pour ajouter une touche culturelle à votre promenade ; soit vous choisissez de découvrir l'ensemble des secrets du

village et vous suivez le parcours dans sa totalité. Il faut alors compter environ 1 h de marche, sans le temps de lecture. L'ordre n'a aucune importance : le parcours peut être exploré librement.

Et que découvrent-ils en scannant les médailles ?

Yvette : Il ne s'agit pas d'une visite classique du village avec des descriptions factuelles des bâtiments, mais d'histoires racontées par celles et

ceux qui y ont vécu. On y découvre la vie d'autrefois, des aspects du quotidien, les débuts du tourisme... le tout accompagné de photos d'archives qui vous replongent dans le Nendaz «de l'ancien temps».

Qu'est-ce qui vous a donné envie de lancer ce projet ?

Aurélié : En organisant des visites pour nos hôtes, nous avons découvert des récits passionnants que nous n'avions jamais entendus alors même que nous vivons ici. Nous avons voulu les partager avec tout le monde : aux visiteurs de passage, mais aussi aux habitants eux-mêmes, qui peuvent passer à côté d'une pierre gravée tous les jours sans en connaître la signification. Nous avons choisi Genius Loci, une solution développée par une startup vaudoise active dans la mise en valeur du patrimoine. Genius Loci, qui signifie «l'esprit des lieux», nous a convaincu car elle est très facile d'utilisation.

Yvette : J'ai échangé avec plusieurs hôtes fidèles à notre destination qui y reviennent chaque année : ils sont nombreux à ne connaître que la station et à n'être même jamais descendus au village ; certains ignorent même son existence. Ce projet est aussi une manière de les inviter à sortir des sentiers battus.

Est-ce que les Nendards vont eux aussi y apprendre quelque chose, ou est-ce un projet destiné surtout aux touristes ?

Yvette : Ce projet n'a pas été conçu uniquement pour les hôtes, bien au contraire. Certes, les aînés connaissent peut-être certains éléments du passé, mais pas tout. L'idée, c'est de faire vivre la mémoire du village, et au fond, les premiers concernés sont les Nendards eux-mêmes.

Comment avez-vous choisi les emplacements des médailles ?

Yvette : Certains lieux étaient incontournables : l'église, la chapelle, la place du village. Pour le reste, nous avons porté notre attention sur des bâtiments apparemment ordinaires, mais qui recèlent de détails ou d'histoires insoupçonnées.

D'où vous viennent toutes les histoires et informations racontées ?

Yvette : Nous avons eu la chance de pouvoir nous appuyer sur l'immense travail de chronologie d'Yvan Fournier, qui a recensé tout ce qui a été écrit sur Nendaz à travers les âges. Paul Fournier a contribué pour certains éléments historiques, tout comme l'Association pour la sauvegarde du patrimoine nendard, notamment pour les photos, tandis que Jacky Glassey et Francine Conti nous ont fourni des informations pré-

cieuses sur le street art des écoliers. Nous avons aussi pu compter sur le soutien de l'abbé Félicien Roux.

Votre anecdote ou histoire préférée ?

Yvette : Pour moi, c'est surtout un lieu : le passage sous-voie. À mes yeux, il symbolise le lien entre le passé et le présent. Ce passage était gris et comme il risquait d'être taggué, il a été décidé de le décorer avec les élèves de la région.

Aurélié : Il y a aussi l'histoire du magasin du Cerisier et de son surprenant lien avec le Titanic.

Je crois que le projet continuera à se développer...

Aurélié : Oui, effectivement. L'année prochaine, ce sera au tour des secrets du village de Basse-Nendaz d'être dévoilés selon le même principe.



© ASPN

PARTAGEZ VOS HISTOIRES !

Ce projet est participatif et évolutif : il serait précieux que les médailles puissent s'enrichir grâce à vos contributions. Si vous avez des anecdotes ou informations à partager sur les lieux où se trouvent les médailles, n'hésitez pas à nous les communiquer.

Vos récits sur Basse-Nendaz sont également les bienvenus pour étayer les futures médailles. **Envoyez-les par e-mail à : commune@nendaz.org**

Les décisions du Conseil communal

De juillet à octobre, le Conseil communal a tenu 7 séances. Voici un aperçu, non exhaustif, des décisions représentant un intérêt public.



ADMINISTRATION GÉNÉRALE ET FINANCES

Autorisation de sondages et prospections archéologiques sur le site du Mont Carré

Demande d'actualisation de l'étude sur la démographie notamment en ce qui concerne les besoins relatifs à la petite enfance

Offre d'achat pour une parcelle qui se situe à l'extrémité du terrain de football synthétique à Beuson et qui se trouve en zone d'intérêt public

Validation du programme du concours pour l'extension de l'école d'Aproz

Approbation de principe de l'avant-projet de loi sur la société de gestion et d'exploitation de l'aéroport de Sion. Il prévoit la création d'une société anonyme d'économie mixte détenue majoritairement par les collectivités. Le Canton financerait 70% du déficit net et des investissements, la Ville de Sion 20% et les autres communes valaisannes 10% selon une clé de répartition tenant compte du nombre d'habitants et du nombre de nuitées touristiques. La Commune de Nendaz formule cependant quelques demandes: un plafond annuel global de 600 000 francs pour la contribution annuelle, une information annuelle transparente sur l'évolution des coûts et sur la stratégie de développement, la dénomination «Aéroport Valais/Wallis»

3

Réclamations relatives à la taxe de promotion touristique

1

Réclamation relative à la taxe de raccordement



AFFAIRES SOCIALES ET JEUNESSE

Décision de déléguer la compétence de validation et de signature pour les dossiers d'aide sociale conjointement au chef du service social et au président de la Commune pour garantir un délai de traitement rapide et la protection des données

Validation de la vision stratégique de la politique sociale telle que présentée par la commission

Adhésion au projet cantonal «Prévenir le harcèlement entre pairs»

6

Demandes d'aide sociale (nouvelle demande ou renouvellement)

Dzoraz



© Droits réservés

Octroi d'une aide financière à la Commune d'Isérables pour le financement de la passerelle des Dzoraz qui présente un intérêt touristique pour la région.



SÉCURITÉ PUBLIQUE

Planification pluriannuelle de la mise en conformité des bâtiments communaux en matière de protection incendie: choix de choisir comme projet pilote l'école de la Biolette en raison de son importance stratégique et de sa représentativité.

7

Demandes d'autorisation d'exploiter



SPORT, ANIMATION, CULTURE ET PATRIMOINE

Acquisition d'illuminations de Noël pour remplacer du matériel défectueux, pour décorer la traversée de route d'un maximum de villages, pour répondre aux demandes des commerçants et inclure Siviez, le centre sportif et la maison de la santé au projet d'illumination de Nendaz Station ainsi que pour éclairer les lettres N E N D A Z

Octroi d'un soutien financier pour le remplacement de l'éclairage du terrain de football du FC Aproz

Modification de la directive sur les distinctions et mérites culturels/sportifs avec révision des critères

Modification du règlement sur l'utilisation des salles de gymnastique avec l'octroi d'une permission d'y pratiquer le football (sauf à Haute-Nendaz) à condition d'utiliser des ballons spécifiques pour salle et d'adapter les entraînements pour limiter les impacts sur les parois et vitres

Réponse favorable à la demande de soutien du Volleyclub de Nendaz qui fait face à des frais supplémentaires en raison de la promotion en 1^{re} ligue de son équipe féminine

Soutien financier au spectacle «Leur chant d'automne» de la compagnie Eteya, soit un projet théâtral rendant hommage à Albert et Odette Lathion, figures marquantes de la commune



ÉCONOMIE, TOURISME ET MOBILITÉ

Renouvellement du «rabais 10% + 10%» sur les abonnements 4 Vallées en faveur des propriétaires de résidence secondaire avec fixation d'un plafond pour la contribution communale à 440 000 francs



AMÉNAGEMENT, BÂTIMENTS ET ÉNERGIES

Prise de connaissance de l'avant-projet cantonal d'homologation de la mise à jour du plan des secteurs archéologiques sans formulation de remarques

1

adjudication pour le remplacement de la production de chaleur d'un bâtiment communal

44

Demandes d'autorisation de permis de construire (nouvelles demandes, renouvellement ou préavis)



INFRASTRUCTURES PUBLIQUES ET ENVIRONNEMENT

Mandat d'étude pour l'élaboration d'un dossier de mise à l'enquête publique incluant la démolition partielle ou totale des bâtiments existants sur le site de l'ancienne chapelle de Baar ainsi que la conception d'un projet d'aménagement

Mandats d'étude de projets de défense contre les chutes de blocs et les éboulements au-dessus de la STEP de Bieudron ainsi qu'au-dessus du village de Bieudron

Adjudications de travaux de réfection suite aux intempéries: passage à gué sur la route de la Djette, terrain principal du FC Printse-Nendaz

Acquisition de deux micro-turbines pour la station de traitement de Pramounet

Nomination de Samuel Théoduloz en tant que secrétaire adjoint de la Commission «Infrastructures publiques et environnement»

Validation du plan de déneigement communal

Acquisition d'un compacteur à carton pour la place de voirie des Bouillets à Basse-Nendaz

Décision de mesures de réduction du bruit sur le torrent de Pracondo au lieu-dit Chaëdo

Remplacement des deux variateurs de fréquence du funiculaire des Écluses pour en garantir la fiabilité

Préavis favorable au déclassement des routes cantonales RC218 (intérieur du village de Saclentse) et RC518 (Brignon-Les Bioleys de Brignon). Ces routes deviennent communales; le Canton s'acquittant de montants forfaitaires pour travaux de remise en état avant transfert

1

Adjudication pour la correction d'un torrent

4

Adjudications pour des travaux en lien avec les réseaux d'eau potable et des eaux usées

2

Adjudications pour l'extension et la réfection de l'éclairage public

1

Contestation d'une amende relative à une infraction au règlement sur la gestion des déchets



**BOURGEOISIE, FORÊT
ET AGRICULTURE**

Décision de dresser un inventaire des terrains agricoles insalubres et de demander un avis juridique afin de définir la procédure à suivre

Approbation d'un cautionnement à Ecoforêt pour l'achat d'un tracteur forestier

6

Demandes d'aide pour l'achat de machines agricoles



**ENSEIGNEMENT
ET FORMATION
PROFESSIONNELLE**

Désignation d'un nouvel enseignant au cycle d'orientation

Désignation d'une enseignante pour les six périodes d'enseignement spécialisé dans les écoles de Nendaz-Veysonnaz en relation avec le projet « Main à la patte »

Renforcement du transport scolaire entre Aproz-Bieudron et l'école de Fey par la mise en place d'un transport scolaire distinct pour les élèves de Bieudron

Mandat temporaire à l'association AREF Valais pour l'accompagnement éducatif dans les bus scolaires

Prise de position défavorable à l'avant-projet de loi sur l'école valaisanne (LEV) qui ne garantit pas le maintien des spécificités locales et de l'autonomie communale, qui fragilise la proximité et la relation avec les familles, qui pourrait engendrer une perte d'efficacité opérationnelle et qui, en prévoyant de cantonaliser les directions d'école tout en maintenant à la charge des communes la responsabilité des transports scolaires, des repas et d'autres tâches logistiques, nuit à la coordination et à la cohérence des responsabilités

PERSONNEL COMMUNAL

Les engagements

Le Conseil communal souhaite la bienvenue au sein du personnel communal à tous les nouveaux collaborateurs et plein de succès dans leur nouvelle fonction. Il se réjouit de les voir renforcer des équipes en place ou remplacer des collaborateurs partis vers d'autres horizons professionnels.

- 2 éducatrices de l'enfance à la nurserie Les Grenouilles
- 1 auxiliaire de l'enfance à la crèche Les Grenouilles
- 2 collaborateurs à la section voirie
- 1 assistante socio-éducative pour l'UAPE à Haute-Nendaz
- 1 éducatrice de l'enfance pour l'UAPE à Base-Nendaz
- 1 auxiliaire de l'enfance à la crèche du P'tit Bec à Haute-Nendaz
- 1 éducatrice de l'enfance à la crèche le P'tit Bec
- 1 assistante socio-éducative pour l'UAPE de Basse-Nendaz

Les départs à la retraite

- Pascal Fournier, collaborateur de la section voirie, entrée en fonction le 15.11.1980 et départ à la retraite le 31 août 2025 après 45 ans au service de la Commune
- Pierre-Alain Mariéthoz, collaborateur de la section voirie, entrée en fonction le 1er janvier 2002 et départ à la retraite le 31 décembre 2025
- Eric Métrailler, concierge, entrée en fonction le 1^{er} août 1988 et départ à la retraite le 31 décembre 2025

Le Conseil communal leur souhaite de profiter pleinement de leur retraite et les remercie chaleureusement pour leur engagement et leur fidélité.

L'agenda de décembre à avril

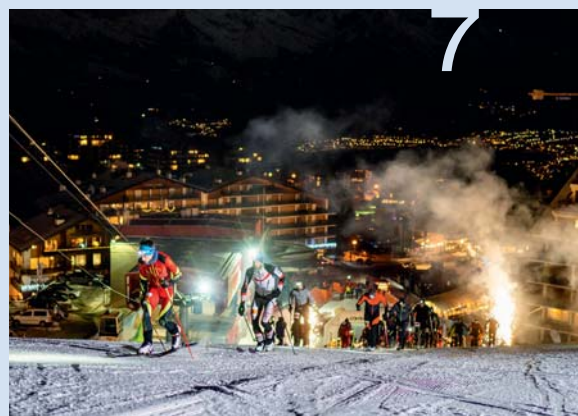
DÉCEMBRE

Dès le 5	Exposition de Tariq Dinaoui et Jean-Michel Reteuler
9	P'tits joueurs
10-14	Exposition itinéraire 75 ans de la Grande Dixence SA
12	Soirée jeux
14	Loto du groupe folklorique Ej' Ecochyœü
16	Don du sang
20	Concert de Noël du Muguet et de l'Echo du Mont
20	Le Nouvelliste #enpistes
21	Loto du chœur La Caecilia
23	Chants de Noël
23	Bricolages de Cheesy
25	Noël des enfants
26	Nendaz Freeride Video Contest Junior 1*
26	Après-ski familles
26	Balade contée illuminée
26	Ice Disco
27	Nendaz Freeride Video Contest Qualifier 1*
28	Ice Disco
30	Bricolages de Cheesy
30	Exposition et dédicace de la BD Neslon
31	Spectacle du Nouvel An



JANVIER

2	Après-ski familles
2	Balade contée illuminée
3	Nendaz fête les rois
4	Loto de la fanfare La Rosablanc
7	Inalpe Dynafit 2.0
7	Ice Disco
11	Loto des Hospitaliers de Lourdes
13	P'tits Joueurs
14	Ice Disco
18	Loto du FC Printse-Nendaz
19	P'tits Lecteurs
21	Ice Disco
24-25	70 du HC Nendaz
25	Loto de l'église d'Aproz
28	Ice Disco
31	Full Moon Party





**Retrouvez les événements ayant lieu à Nendaz
régulièrement mis à jour sur www.nendaz.org/agenda**

Agenda sous réserve de modification

FÉVRIER

- 1 Loto du Secours Mutuel
- 4 Ice Disco
- 8 Loto de la fanfare La Concordia
- 9 P'tits Lecteurs
- 10 Bricolages de Cheesy
- 10 P'tits Joueurs
- 11 Après-ski familles
- 11 Ice Disco
- 13-14 CarnaBaar
- 17 Carnaval de Haute-Nendaz
- 18 Après-ski familles
- 18 Ice Disco
- 21 Nendaz Freeride Junior 3*
- 22 Loto des églises de Basse-Nendaz et Haute-Nendaz
- 23 Nendaz Freeride Qualifier 2*
- 24 Bricolages de Cheesy
- 25 Nendaz Freeride Qualifier 3*
- 25 Ice Disco
- 28 Full Moon Party
- 28 Nendaz Freeride Challenger
- 28 Nendaz Freeride Kids



MARS

- 1 Loto FC Aproz
- 4 Ice Disco
- 7 Concert du chœur Saint-Michel
- 8 Concert de la fanfare La Rosablanc
- 10 P'tits Joueurs
- 11 Ice Disco
- 14 Concert de la fanfare L'Echo du Mont
- 16 P'tits lecteurs
- 18 Concert du chœur La Caecilia
- 21 Grand Prix Migros
- 28 Concert de la fanfare La Concordia
- 29 Concert du chœur La Davidica



AVRIL

- 3-4 Stage d'initiation au cor des Alpes
- 4 Girls Powder
- 5 Pâques en folie
- 7 Bricolages de Cheesy
- 11 Concert du chœur Le Muguet
- 11-12 Nendaz Snow Vibes Festival
- 13 P'tits lecteurs
- 14 P'tits Joueurs
- 18 «Nos fourmis», Culture on Tour
- 18 «Les prototypes de Geppetto», Culture on Tour



Mémento

ADMINISTRATION COMMUNALE

Route de Nendaz 352, 1996 Basse-Nendaz

- Ouverture : lundi, mardi, jeudi et vendredi de 8 h à 12 h ainsi que mercredi de 14 h à 17 h
 - Horaires téléphoniques : du lundi au vendredi de 9 h à 12 h et de 14 h à 17 h
- | | |
|--|--------------------------------|
| Secrétariat 027 289 56 00 | Police communale 027 289 58 50 |
| Travaux publics 027 289 58 70 | Cadastre 027 289 56 60 |
| Finances 027 289 56 20 | Édilité 027 289 56 50 |
| Service de la population 027 289 56 30 | Service social 027 289 57 00 |

AGENCE COMMUNALE AVS

Route de Nendaz 407
1996 Basse-Nendaz
Pascal Praz, agent local
027 289 58 91
pascal.praz@nendaz.org
Rendez-vous sur demande

BIBLIOTHÈQUE COMMUNALE

- Centre de la Biolette
027 289 58 30
- Ouverture au public :
lundi, jeudi et vendredi
de 14 h à 18 h ;
mercredi de 9 h à 11 h
et de 14 h à 18 h
 - Fermeture les jours fériés
et durant les vacances scolaires

LUDOTHÈQUE

- Centre de la Biolette
027 289 58 35
- Ouverture au public :
lundi de 14 h à 16 h ;
mercredi de 16 h 30 à 18 h 30
 - Fermeture durant
les vacances scolaires

CENTRE MÉDICO-SOCIAL SION HÉRENS CONTHEY

Informations et contacts sur
www.cms-sion-herens-conthey.ch

APEA DES DISTRICTS D'HÉRENS ET DE CONTHEY

(Autorité de Protection
de l'enfant et de l'adulte)

027 607 51 60
apea-herens-conthey@admin.vs.ch

SOC

Service officiel de curatelle
027 289 58 92

CRÈCHE DU P'TIT BEC

- 027 289 58 25
- Permanence téléphonique :
6 h 45 à 11 h 30 et 13 h à 18 h 45

CRÈCHE ET NURSERIE LES GRENOUILLES

- Crèche 027 289 58 27
- Nurserie 027 289 58 28
- Permanence téléphonique :
6 h 45 à 11 h 30 et 13 h à 18 h 45

DIRECTION DES ÉCOLES

- Cycle d'orientation
Isabelle Oppikofer 079 755 68 21
- Écoles primaires
Fabrice Fournier 079 297 50 87

DISTRIBUTION D'ÉLECTRICITÉ

Genedis SA à Vernayaz
027 763 14 11

ÉTAT CIVIL

À Sion
027 606 33 40

FEU

Guillaume Fournier,
commandant des pompiers
079 608 07 13
Numéro d'alarme : 118

EMS FOYER MA VALLÉE

À Basse-Nendaz
027 289 57 00

GARDE-CHASSE

Christian Bornet
079 355 39 18

JUGE DE COMMUNE

Julien Michelet
079 794 52 40

OBJETS TROUVÉS

Police municipale
027 289 58 50

OFFICE DU TOURISME

À Haute-Nendaz
027 289 55 89

PAROISSE

Abbé Félicien Roux
027 288 22 50

PRÉSIDENT DE LA COMMUNE

Frédéric Fragnière
079 277 65 08

RAMONAGE

Xavier D'Amico
027 288 67 12

DÉCHETTERIE ET DÉCHARGE DES ÉTERPAS

027 289 58 70 (bureau)

SERVICE FORESTIER

Ecoforêt
027 288 44 04

IMPRESSUM

Journal d'information de l'Administration
communale de Nendaz

Tirage
4400 exemplaires

Parution
3 fois par an

Graphisme, mise en page et impression
Picto+ graphic design SA, Nendaz





Meilleurs vœux pour 2026

Les autorités communales ainsi que les collaborateurs
de l'administration communale de Nendaz vous souhaitent, d'ores et déjà,
une merveilleuse année 2026.